

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 72 (1936)  
**Heft:** 7

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

entièrement consacré à sa tâche. Le rapport rappelle le décès de notre regretté président W. Baillod « qui fut beaucoup plus qu'un représentant officiel de la principale Société qui nous soutient dans notre effort ; il fut un ami très fidèle et un conseiller très sûr. »

Il mentionne ensuite le nouveau Règlement des études des instituteurs stagiaires genevois aux termes duquel les futurs régents doivent, après une année de stage pratique, s'inscrire à l'Université pour y préparer, comme élèves réguliers de l'Institut, le certificat de pédagogie de la Faculté des Lettres.

Le Centre d'action en faveur des Anormaux a été détaché administrativement de l'Institut et dépendra désormais directement du Comité central de l'Association suisse en faveur des Anormaux. Par contre, cette Association a fondé une Commission pour la coordination des Instituts s'intéressant aux recherches relatives aux anormaux dont l'Institut J.-J. R. devient le vorort pour 1936 sous la présidence de M. J. Piaget.

L'Institut est resté membre du Bureau international d'Education, qu'il a fondé en 1925. Depuis l'adhésion du Conseil fédéral au Bureau, c'est le Département politique fédéral qui invite les gouvernements aux conférences annuelles de l'Instruction publique organisées par le Bureau. La dernière groupait 42 gouvernements et s'occupa de la préparation professionnelle du corps enseignant primaire.

En hiver 1934-35 les élèves réguliers furent 79 (Suisse 41, étrangers 38, auditeurs 5). En été 1935, 84 (Suisse 42, étrangers 42, auditeurs 4).

Du chapitre traitant de l'enseignement, nous jugeons utile de citer intégralement le paragraphe consacré à l'enseignement primaire, certain qu'il intéressera tous ceux que préoccupe la préparation professionnelle du corps enseignant... et ceux aussi qui conservent quelque méfiance à l'égard de ceux qu'on appelle si volontiers, en donnant à ce terme un sens péjoratif, des « théoriciens ».

**Enseignement primaire.** — « Ce groupe suit en particulier les enseignements de M. Dottrens. Comme nous le disions tout à l'heure, les stagiaires de l'enseignement primaire ont suivi pour la première fois les enseignements de l'Institut durant l'année 1934-1935, au même titre que nos autres élèves, en particulier avec l'obligation de sanctionner leurs études dans notre maison par l'obtention du certificat de pédagogie. Sans doute de nombreux stagiaires ou instituteurs ont-ils tenu de tout temps à participer à nos travaux, et, depuis plusieurs années, les stagiaires étaient-ils astreints à s'inscrire à différents cours de notre programme. Mais, sans liberté réelle de travail, d'une part, et sans sanction finale d'autre part, ils constituaient, à part certaines exceptions bien connues, une sorte de groupe à part parmi nos étudiants, et même parfois de masse inerte et résistante. Qu'allait-il résulter d'un changement de régime aussi profond ? Nous n'étions pas sans inquiétude quant à cette expérience initiale. Trop de préventions contre la psychologie et les « théoriciens de l'éducation », trop de mises en garde hostiles ou simplement sceptiques de la part des prédécesseurs immédiats et de certains aînés et peut-être même trop de bons conseils de la part de partisans bien intentionnés d'un Institut qu'ils connaissent souvent mal, allaient-ils empêcher l'expérience d'être concluante ? Nous avons eu la joie, non seulement de constater qu'il n'en a rien été, mais encore et surtout de voir, mois après mois, les obstacles tomber et les plus méfiants des stagiaires entrés en octobre devenir les plus compréhensifs dès la fin du semestre d'hiver.

C'est que, s'attendant à être « endoctrinés » et se préparant à résister, ils ont découvert en chemin le sens des problèmes et l'effort sincère de recherches tendant simplement à l'objectivité. Je dirais presque qu'ils ont rencontré moins de naïveté qu'ils ne pensaient et plus de contact avec les difficultés quotidiennes de l'enseignement. Aussi avons-nous trouvé finalement, dans l'équipe des stagiaires du Département, les élèves les plus zélés et les plus réfléchis, ceux qui ont fait les meilleurs certificats de pédagogie et avons-nous eu la satisfaction de diriger plusieurs d'entre eux dans des travaux personnels nullement obligatoires.

» Il est à peine nécessaire, à cet égard, de répéter ce que nous avons exposé maintes fois aux autorités responsables, à savoir qu'on ne laissera jamais assez de temps aux stagiaires, en dehors des cours qu'ils suivent chez nous, pour leur permettre de lire et de se livrer à des travaux de recherches individuels. C'est par cette méthode « active » bien plus que par l'enseignement oral qu'ils acquerront ce que nous désirons leur donner : un esprit et des instruments de travail plus que la connaissance des théories et surtout plus qu'une doctrine proprement dite ou qu'un nouveau dogmatisme ».

Nous ne pouvons que féliciter nos jeunes collègues genevois... et envier leur privilège.

Pour que le tableau soit à peu près complet, nous mentionnerons brièvement les autres activités de l'Institut :

La *Maison des Petits* (direction Mlles Audemars et Lafendel) demeure un foyer très vivant et est devenu un des centres d'observation les plus intéressants d'Europe ; les visiteurs étrangers y affluent presque chaque semaine.

*Education des arriérés et protection de l'enfance, consultations médico-pédagogiques, orientation professionnelle* (Mmes Descœudres, Passello, Loosli, MM. Claparède, Dr Brantmay, Rey et Walter). Chacune de ces activités s'est poursuivie et heureusement développée.

Le chapitre consacré aux *recherches et activités scientifiques* signale les *nouvelles recherches sur l'intelligence* de M. Claparède, la publication, par M. P. Bovet, sous les auspices de la Fondation Carnegie et de la Commission internationale pour l'étude des Examens, d'un livre intitulé *Les Examens de recrues de l'armée suisse*. M. Jean Piaget a terminé son ouvrage sur *La naissance de l'intelligence chez l'enfant* et rédigé un chapitre sur *Les méthodes nouvelles d'éducation* pour le volume XV de l'*Encyclopédie française* en voie de parution sous la direction d'A. de Monzie. Il a dirigé en outre un certain nombre de travaux d'élèves portant sur des sujets aussi nombreux que variés, propres à jeter quelques clartés nouvelles sur des problèmes relevant de la psychologie de l'enfant.

MM. Lambercier, Meili et Rey ont poursuivi les recherches auxquelles ils se sont attachés depuis plusieurs années et publié un certain nombre de travaux.

Pour être complet, il faudrait ajouter les nombreux cours et conférences donnés par plusieurs professeurs hors de Genève : M. J. Piaget, en particulier, a parlé à Amsterdam, à La Haye, à l'Université de Bruxelles, à celle de Gand, et à l'École normale de Lausanne. M. Walther (orientation professionnelle) continue son enseignement à l'Université du Caire.

L'assemblée désigna notre trésorier Ch. Serex pour remplacer J. Tissot au poste de vérificateur des comptes et elle fut suivie d'une fort intéressante

causerie, avec film, de M. Ed. Claparède sur les « Nouvelles recherches sur l'intelligence ».

Ce tableau, rapidement brossé, est vraiment impressionnant, et la Suisse peut être fière d'abriter, dans la grande cité romande, une institution dont l'éclat rayonne bien loin hors de nos frontières et même au delà des mers.

Alors que la crise, la guerre, les révolutions politiques ont détruit ou éteint tant de foyers lumineux, réjouissons-nous d'avoir pu conserver en Suisse un institut où la recherche désintéressée est la loi suprême, et faisons tout pour que cette maison, qui jette un tel lustre sur notre pays, devienne chaque jour un peu plus la nôtre afin que puissent venir s'y instruire, s'y réchauffer et s'y reconforter les représentants de tant de peuples divers. Julien ROCHAT.

## VAUD

### BULLETINIÈRE

C'est un titre lourd ; les gloses de l'assemblée générale l'ont prouvé abondamment et notre collègue Chevalley en sait quelque chose. De quoi faut-il parler dans cette chronique hebdomadaire, lue, on le sait, comme un bréviaire, par les autorités, les collègues et les plumitifs de toutes castes...

Faudra-t-il être cette année, pour plaire au plus grand nombre ou à l'« élite », un de ces ...istes à l'ordre du jour : féministe, raciste, sanctionniste... ; vous pensez à d'autres, moi aussi !

L'essentiel est, évidemment, d'être soi-même. Et si les articles en question peuvent faire naître des idées, susciter la libre critique, ils auront atteint leur but, le pire ennemi d'une société étant l'indifférence.

En attendant cette philosophie du *Bulletin* qui doit être « neutre, n'effleurer ni politique ni religion » pour n'effaroucher personne, la bulletinière de 1936 se contentera de vous parler ad... mi... nis... tration : cotisations, adhésions, démissions. Toutes ces données sont bien utiles à ceux qui doivent, au bureau de Mauborget, tenir à jour des fiches et des registres ; l'exactitude des collègues facilite leur travail, on compte sur eux.

L. CORNUZ.

### QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

Ce sont des répétitions, mais... on oublie si vite !

1° *La cotisation de 22 francs* comprend aussi l'abonnement obligatoire à l'*Educateur-Bulletin* ; le chèque qui la concerne sera encarté dans un des prochains numéros.

2° *Les membres honoraires retraités* qui restent abonnés à notre journal paient leur abonnement 5 fr. au lieu de 7 fr. (décision de la dernière assemblée des délégués). Cette facilité peut continuer à leur être accordée parce que la plupart des couples en fonction ne reçoivent qu'un exemplaire du *Bulletin* au lieu des deux auxquels ils ont droit.

3° *Les couples* qui reçoivent encore les deux numéros chaque semaine seraient bien inspirés en renonçant au second ; ils n'y perdraient rien et nous rendraient service ; qu'ils nous en avisent au plus tôt ! Merci.

4° *Les présidents de sections*, bras droit du Comité, voudront bien recruter de nouveaux membres déjà au début de l'année ; ainsi ces jeunes recevront leur année entière d'*Educateur*, et tout notre contrôle en sera facilité. Merci encore !

L. Cz.

### VENTE DES Pochettes POUR LE CONGRÈS

Il faut y revenir et insister auprès des *présidents de sections* pour qu'ils n'en renvoient **aucune** au Comité central. Nos amis neuchâtelois comptent sur nous : relisez du reste l'article paru à ce sujet dans l'*Educateur* de samedi dernier.

Divers renseignements nous sont parvenus concernant cette vente. Dans plusieurs sections, tout est liquidé; dans d'autres, il paraît que le colporteur en papier n'a pas été toujours bien reçu. On relève certaines rebuffades de maîtres, de ménages sans enfants pour lesquels quelques francs ne constituent pas un sacrifice, tandis qu'à côté un père de famille paie sans discuter. Ailleurs, sur 80 pochettes, 10 sont vendues; du solde, qu'en ferons-nous ?

Collègues, un bon mouvement ! que tout se liquide en février et mars ! C'est notre contribution de l'année au chômage des Montagnes, en même temps que la somme indispensable aux organisateurs du Congrès. Nous formons, nous les Vaudois, la plus forte section de la Romande; c'est nous qui devons montrer l'exemple en serrant les rangs.

Le montant de la vente est à adresser à *M. Berthoud, Villeneuve; chèques* II. 2226, sous indication : *Pochettes.* L. Cz.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JANVIER 1936

#### Election de deux membres au Comité central.

Votants : 309

Aigle :	11	Morges :	24
Aubonne :	8	Moudon :	7
Avenches :	4	Nyon :	13
Cossonay :	21	Orbe :	66
Echallens :	6	Oron :	6
Grandson :	9	Payerne :	2
Ste-Croix :	1	Pays d'Enhaut :	2
Lausanne :	50	Rolle :	6
La Vallée :	2	Vevey :	30
Lavaux :	12	Yverdon :	29

Total : 309

*Répartition des suffrages* : C. Grobéty, 180; E. Lavanchy, 134; M. Ray, 122; R. Michel, 109.

Le 24 % des membres actifs de la S. P. V. a donc pris part à la votation.  
Le Comité.

### NOUS SERONS BIENTOT DES MINEURS...

*Tout instituteur élu conseiller devra opter, dans un délai d'un mois dès son élection entre sa fonction communale et son mandat, les deux choses étant incompatibles.*

Telle est la décision prise par le Conseil communal de Pully dans sa séance du 30 janvier 1936, en invoquant le précédent lausannois créé voilà quatre ou cinq ans.

Est-ce de l'humour ? ou bien le mandat de conseiller pulliéran est-il si bien rétribué que l'instituteur puisse renoncer à sa fonction ? Non, l'on voit bien que c'est interdire brutalement à nos collègues tout accès au Conseil.

Nous souhaitons aux instituteurs de Pully d'être tous élus (*vox populi...*).

Le cas échéant, s'ils refusent de quitter et leur profession et leur mandat, l'autorité locale pourra-t-elle arguer de l'art. 72 de la Loi sur l'Instruction primaire qui dit : *La municipalité et la commission scolaire réunies peuvent proposer au Conseil d'Etat la suspension ou la destitution d'un instituteur pour insubordination ?* Ce pourrait être un cas embarrassant !

Et puis, chose inconcevable, des professeurs font et peuvent faire partie du susdit Conseil. L'un d'eux a même appuyé cette mesure de proscription. (Toujours la sacro-sainte solidarité !...) Ils ont pourtant, eux, leur gagne-pain hors de la commune de domicile, tandis que nos collègues doivent habiter l'endroit où ils travaillent et s'occupent des sociétés et œuvres locales. Mais ce sont, n'est-ce pas ? des primaires... Je vous le dis, on tend de plus en plus à méconnaître nos droits pour ne se souvenir que de nos devoirs

On nous confie l'enseignement du civisme. Etre dans les affaires, appartenir à telle ou telle commission, voir les choses de près, mettre soi-même la main à la pâte, tout cela n'est-il pas de la plus grande utilité pour notre formation, tout cela ne profite-t-il pas à notre enseignement ?

Alors que plusieurs maîtres sont présidents ou secrétaires de conseils, ceux de Pully et de Lausanne sont tenus à l'écart. Parce que son traitement figure dans les comptes communaux, l'intérêt personnel de l'instituteur est-il plus en jeu que celui d'un notaire, d'un géomètre, d'un ingénieur ou d'un banquier ? Je ne le pense pas, et je soutiens qu'un instituteur-conseiller communal est tout aussi capable de dévouement envers la collectivité que n'importe qui !

Il existe une autre anomalie : dans les communes qui ont un conseil général, le maître d'école ne saurait être frappé d'un tel ostracisme. Et pourtant, conseil général, conseil communal sont tous deux la même autorité : législative. Alors, entre les diverses communes du canton, pourquoi ces différences ?

Il faut protester. C'est un devoir. Car nous allons de plus en plus fort vers le grignotement de nos derniers droits.

Alex. CH.

### EN LISANT...

« *L'école populaire est devenue partout la pierre de touche de la culture cantonale et communale, aussi n'y a-t-il pas de sacrifice qu'on trouve exagéré pour elle.* »

(*La Suisse et ses institutions*, article extrait du *Journal suisse d'Egypte et du Proche-Orient*, Alexandrie, le 19.12.35.)

« *Le plus gros poste de dépenses dans les comptes de l'Etat de Berne, en 1934, est celui de l'instruction publique : 16 848 592 fr. 75.*

*Voilà qui démontre qu'en dépit des difficultés économiques, on peut garder le soin et le souci de l'instruction du peuple. Les « rogneurs » à tout prix trouvent, bien entendu, qu'on pourrait rabattre deux ou trois millions, et qu'il en resterait bien toujours assez pour les maîtres d'école et leurs tenants et aboutissants avec 12 ou 13 millions. Ceux qui tout de même ne veulent pas passer pour trop primaires dissimulent leur appétit d'économie avec des arguments plus ou moins spécieux : « Encore, disent-ils, si l'éducation avait le pas sur l'instruction, on pourrait accepter, mais c'est le contraire ! » ...Il n'en reste pas moins que le bon sens nous dit que tant que le poste de l'instruction publique tient la première place dans les comptes d'un Etat, tout n'est pas encore perdu.* »

(Lettre du Vallon de St-Imier signée R. dans la *Tribune de Genève* du 13.1.36.)

« Un peuple n'est jamais assez instruit. Vouloir réserver l'instruction secondaire à ceux qui peuvent payer est une injustice sociale, car il a été souvent démontré que ce sont fréquemment les enfants du peuple, les fils de familles pauvres, qui fournissent, à condition de recevoir l'enseignement nécessaire, les plus grandes valeurs intellectuelles et morales...

...Et c'est justement parce que la jeunesse manque de travail que l'on doit lui permettre de s'instruire en lui facilitant l'accès des études secondaires, voire universitaires, par la création de bourses. »

(Mr. dans le *Confédéré*, de Martigny, du 15.1.36.)

\* \* \*

« M. Graber... venait de faire une apologie ampoulée de l'instruction donnée à l'école primaire...

La Suisse... a voué une sollicitude qui ne s'est pas démentie un instant, au cours de ce dernier demi-siècle, à l'instruction des enfants du peuple. ... En bâtiments, on a fait grand et on a fait beau, et on continue, malgré les difficultés financières. Ce ne sont partout que des palais.

...cette thèse ressassée que l'école primaire est à la fois la plus belle conquête et la plus pure gloire du laïcisme politique. »

(Ch. Saint-Maurice, *l'Ecole primaire et la Vie*, dans le *Nouvelliste valaisan* — *St-Maurice* — du 11.1.36.)

« Une des grandes puissances de notre démocratie est Sa Majesté l'enseignement primaire. Toutes les férules de la Chambre se levèrent pour lui faire une garde d'honneur... On la proclama sacrée, sainte, intangible. ...Une minorité inspirée de mystique laïque conjurait l'assemblée d'écarter cette opprobre (réduction des subventions à l'école primaire, *Réd.*) et de ne rien toucher à l'édifice pédagogique...

...Le corps enseignant est une pépinière d'hommes politiques dont plus d'un tient ici le bâton de maréchal. »

(P. G. Lettre parlementaire dans la *Gazette de Lausanne* du 10.1.36.)

\* \* \*

Et voici, la subvention fédérale à l'enseignement primaire est diminuée de 25 %, les subsides de l'Etat de Vaud aux communes pour le paiement de leurs instituteurs subissent des réductions, on va de nouveau ici et là fermer des classes, on rogne sur les versements communaux aux fonds pour courses scolaires, on supprime les prix d'encouragement. Alex. CH.

Où s'arrêtera-t-on ?

### ÇA ET LA

Nous avons assez d'occasions de déplorer des suppressions et diminutions pour nous réjouir quand le contraire se présente. Félicitons donc la population de *Goumoëns-la-Ville* qui a rajeuni le collège en l'honneur de son nouveau maître ;

L'autorité de *Grandson* qui a ouvert une Ecole ménagère,

Et celle de *Granges-Marnand* qui a inauguré une grande salle qui servira de halle de gymnastique pour les écoles.

Puis, débordant le cadre qui nous est assigné, disons qu'en *Valais*, il y a pléthore d'instituteurs, à tel point qu'il est question de créer, à l'*Ecole Normale de Sion*, une section administrative préparant aux postes, douanes et chemins de fer afin d'éviter le chômage à nos collègues rhodaniens. Alex. CH.

### A PROPOS DE LA CAISSE DE PENSIONS DE RETRAITE DU CORPS ENSEIGNANT ET DU CORPS PASTORAL VAUDOIS

Le 9 mars 1935, le présent *Bulletin* a publié un court aperçu de la marche financière de notre caisse de retraite dès sa fondation. Les questions qui nous ont été posées depuis lors nous ont montré que le caractère technique des explications a été un obstacle à une facile compréhension. C'est la raison qui nous a décidé à écrire les lignes suivantes :

Autrefois, l'Etat encaissait les contributions des intéressés et payait les pensions. Ces sommes figuraient dans les budgets et dans les comptes cantonaux. En 1922, une caisse de retraite a été créée, elle devait disposer des ressources suivantes :

1. solde de la caisse fondée par le personnel pastoral en 1888, soit une centaine de milliers de francs ;
2. contributions des maîtres et des pasteurs en fonctions (en vue de leur propre retraite) ;
3. versement par l'Etat d'un montant égal aux contributions des intéressés (la caisse n'a donc pas reçu les contributions encaissées par l'Etat avant 1922) ;

Les prestations de la caisse devaient être :

1. paiement de retraites aux membres du corps enseignant et du corps pastoral qui étaient déjà pensionnés avant 1922 ;
2. paiement de retraites aux autres membres du personnel enseignant et pastoral, dès qu'ils feraient valoir leurs droits à une pension ;
3. paiement de pensions de veuves et d'orphelins.

La caisse ainsi créée ne tarda pas à se trouver dans une situation alarmante. Le fonds s'éleva aux montants suivants :

à fin 1922	fr.	811 000	à fin 1927	fr.	1 998 000
» 1923	»	1 208 000	» 1928	»	1 896 000
» 1924	»	1 498 000	» 1929	»	1 709 000
» 1925	»	1 752 000	» 1930	»	1 465 000
» 1926	»	1 923 000			

Actuellement, il serait nul et les ressources ne suffiraient plus au paiement des prestations de la caisse si la loi du 14 février 1922 n'avait pas été modifiée en 1931.

Comment expliquer pareil désastre ? Les primes fixées à 12 % des salaires (dont 6 % à la charge de l'Etat) ont-elles été mal calculées ? Les prévisions étaient-elles erronées ?

En toute franchise, on doit reconnaître que l'expert consulté avait très bien travaillé ; l'expérience lui a donné raison. Malheureusement, ses avis n'ont pas été suivis ; les motifs qui ont prévalu ne sont pas de nature actuarielle, il ne nous appartient donc pas de les juger<sup>1</sup>.

*Les primes, fixées à 12 % des salaires, auraient convenu à une caisse n'acceptant que les nouveaux membres des corps enseignant et pastoral vaudois. Elles étaient calculées dans la supposition que les versements effectués par une volée seraient placés, et rapporteraient des intérêts composés au taux de 4 %*

<sup>1</sup> Voir *comptes rendus sténographiques de la séance tenue le 14 février 1922 par le Grand Conseil vaudois.*

jusqu'à leur utilisation pour le paiement des prestations dues aux membres de la même volée. Tout compte fait, en moyenne les intérêts devraient au moins doubler les primes.

On voit ainsi ce qui manque à notre caisse de retraite : les contributions sont actuellement utilisées dans l'année qui suit leur versement, au lieu de rapporter des intérêts qui devraient finalement constituer la moitié des ressources. Pour éviter ce défaut, plusieurs moyens avaient été préconisés, nous ne mentionnerons que l'un d'entre eux : il aurait fallu donner au fonds des pensions un capital suffisant pour finir de servir les retraites déjà en cours avant l'année 1922, ainsi que pour remplacer les primes des autres intéressés pendant leurs années de services antérieures à la création de la caisse. Ce capital était évalué à vingt-cinq millions de francs.

\* \* \*

En donnant les quelques renseignements scientifiques ci-dessus, nous sommes restés dans les grandes lignes, négligeant plusieurs éléments qu'il aurait fallu citer par souci d'équité, ainsi le remboursement de l'augmentation des anciennes pensions par l'Etat, mais cela aurait diminué la clarté de l'exposé. Que l'on nous permette maintenant quelques remarques sur les discussions qui prennent leur source dans la situation actuelle de la caisse en question :

Les difficultés de notre fonds des pensions émeuvent beaucoup de personnes qui estiment que le personnel enseignant coûte fort cher ; c'est le point de départ de conversations très désagréables pour les intéressés. Les déficits croissants donnent du souci au Conseil d'Etat. La situation est telle que l'on ne croit plus à la possibilité d'un assainissement à brève échéance. On constate que l'on a créé sur des bases tellement fausses qu'il devient impossible de renflouer. On ne peut s'empêcher de faire une comparaison avec le système en vigueur avant 1922, alors qu'on ne pouvait pas parler d'une caisse de retraite : il n'y avait pas de longues et désobligeantes discussions.

Pourquoi ne pas revenir à cet ancien procédé comptable pour le règlement des pensions des membres actuels des corps enseignant et pastoral, c'est-à-dire :

1. supprimer la caisse créée en 1922 :
2. porter les contributions des intéressés aux recettes et les pensions aux dépenses, dans le budget et dans les comptes cantonaux annuels ?

Mais, par contre, il serait désirable de créer, sur des bases saines, une nouvelle caisse pour les maîtres et les pasteurs qui entreront en fonctions désormais.

En 1933, les prestations de la caisse se sont élevées à l'imposante somme de 2 318 000 fr. Cette charge augmentera encore ; on prévoit qu'elle atteindra trois millions de francs en 1970. Toutefois, il serait très facile de la justifier. Dans ce but, nous raisonnerons comme si l'Etat était à perpétuité l'assureur d'un effectif se renouvelant sans cesse, si bien que les recettes et les dépenses resteraient approximativement constantes d'année en année.

En donnant 6 % de leur traitement, les membres du corps enseignant et du corps pastoral vaudois verseraient presque 800 000 fr. par an. Cet argent ne leur serait restitué que beaucoup plus tard sous forme de pensions. Les intérêts, calculés au taux de 4 %, auraient en moyenne plus que doublé les versements. Les contributions seraient ainsi rendues à raison de plus de 1 600 000

francs annuellement. La loi de 1922 ayant admis que l'Etat ferait un effort égal à celui des intéressés, il ne serait donc que normal de servir des pensions pour un montant supérieur à 3 200 000 fr. par an.

*Tous droits réservés.*

Dr Marc HALDY.

## GENÈVE

### U. I. P. G. — MESSIEURS

#### COMPTE RENDU

##### de l'assemblée générale du 6 février.

L'assemblée administrative annuelle a réuni près de quatre-vingts collègues dans la salle de « La Bourse ». A. Lagier, président des assemblées, salue la présence de nos collègues J. Rochat et Ami Borloz, représentants de la S. P. R. et de la S. P. V. Après lecture du procès-verbal, on entend le rapport présidentiel, dans lequel Willemin rend compte de l'activité de notre section en 1935. Ce rapport, qui paraîtra prochainement dans le *Bulletin*, est adopté à l'unanimité.

Pâquin, ancien président, se fait l'interprète de tous pour remercier chaleureusement G. Willemin, qui a dirigé notre association avec compétence et dévouement et qui termine son triennat.

Le rapport du trésorier et celui des vérificateurs de comptes sont approuvés et, par un vote, l'assemblée fixe la cotisation de 1936 à 14 fr. (proposition Duchemin).

**Elections.** — Notre collègue *Ch. Duchemin* est élu président de la section. Il remercie, fait appel à la collaboration de tous et à l'union.

*Ad. Lagier* et *L. Servettaz* sont confirmés dans leurs fonctions de vice-présidents.

MM. Genequand, Willemin, L. Richard, Maison, Passello et Ehrat, membres sortants sont réélus.

Nos collègues Marggi et R. Simonet, qui n'acceptaient pas une nouvelle candidature, seront remplacés au Comité par A. Gaud et R. Uldry.

Marggi, M. Schlaeppli et Burkhardt sont nommés vérificateurs des comptes pour le prochain exercice.

Après la nomination des délégués aux différentes commissions ou fédérations, la parole est donnée au président de la S. P. R., M. Rochat, qui fait un vibrant appel en faveur du Congrès de la Chaux-de-Fronds, où il donne rendez-vous aux collègues romands en juin prochain.

A. L.

P.-S. — Au cours d'un modeste repas qui réunissait quelque vingt-cinq instituteurs, un plat-souvenir a été offert à nos collègues Bœhm et Junet-Moser qui quittent l'enseignement après une longue et utile activité.

**Résultat du plébiscite.** — C'est à une forte majorité que les collègues se prononcent pour l'envoi des thèses de Borel et L. Tissot, avec les rapports.

A. L.

### U. I. P. G. — DAMES

#### COMPTE RENDU

##### de la séance administrative.

*Mercredi 29 janvier 1936, Départ. de l'Instruction publique, Salle II, 17 h.*

La séance s'ouvre à 5 heures. Cette précision étonne pas mal de collègues qui arrivent quand le procès-verbal de la séance administrative du 23 janvier 1935 est lu et adopté. Pendant les communications du Comité, nouvelles arrivées,

chuchotements, bruits de chaises. Les collègues qui avaient pris la précaution de se placer le plus près de la sortie, occupent le fond de la salle en rangs si serrés que les dernières retardataires ne peuvent qu'entre-bâiller la porte. Les collègues qui essaient de suivre la séance dans le vestibule vont-elles repartir ? Non ; l'une d'elles, d'une poussée, réussit à ouvrir à moitié la porte. Nouveaux bruits de chaises, conversations, transports de sièges, déplacement de dames, de demoiselles, silence relatif.

Et enfin, on comprend, sans prêter l'oreille, que le Comité a profité de ce qu'un député avait déclaré au G. C. qu'il s'opposerait éventuellement à une aggravation de la baisse de 10 % pour faire remarquer par circulaire, à tous les députés, que pour ce qui concerne les traitements féminins on était loin du 10 % que certains députés ont déclaré ne pas vouloir dépasser ! Les traitements de toutes les institutrices primaires (célibataires ou mariées) ont été diminués de 1200 fr. par an, ce qui représente une baisse de 23 % sur le salaire minimum, et de 16 % sur le salaire maximum. En outre, les stagiaires de 3<sup>e</sup> année et les candidates aux études pédagogiques de 2<sup>e</sup> et de 1<sup>re</sup> année ont eu leurs modestes salaires baissés respectivement de 30, 40, 50 %.

Dans le canton de Neuchâtel, les collègues sont plus malheureux que nous, nous apprend, par lettre, M. J. Rochat, président de la S. P. R. Le gouvernement propose une révision définitive des traitements qui les abaissera de 10 %. En plus, sera décrétée une baisse « temporaire » (? ?) de 10 % sur le nouveau traitement, ce qui fait du 18 % en moyenne, au total. Certains collègues, qui ont déjà subi des baisses diverses, verront leur traitement réduit de 40 %, et les traitements actuels sont inférieurs à ceux de Genève. Les communes viennent de recevoir l'ordre du Conseil d'Etat de ne pas attendre la discussion du G. C. et de payer les traitements dès fin janvier selon les nouvelles normes proposées...

Les collègues neuchâtelois, malgré l'inquiétude dans laquelle ils vivent depuis des semaines, malgré le souci que leur donne une baisse qui fait de gros trous dans leur budget, pensent à assurer la réussite du Congrès romand de 1936 et se sont engagés à vendre, en moyenne, cinq pochettes de papier à lettres en faveur du Congrès. Ce fonds fera face à une partie des frais. L'argent manque de tous côtés : la subvention fédérale fortement réduite (2000 fr.) n'est pas assurée ; Berne promet 300 fr., Neuchâtel accorde une somme dérisoire, Vaud n'a pas encore répondu et *Genève ne donne rien*. Les Neuchâtelois fondent tous leurs espoirs sur la vente des pochettes : ils comptent sur notre solidarité. Nous ne devons pas les décevoir, nous devons toutes faire un petit sacrifice pour aider au financement du Congrès. Le Comité insiste auprès de tous ses membres pour qu'ils fassent le geste qui convient.

La présidente lit son *rapport* ; il est adopté à l'unanimité. En termes très heureux, Mme Borsa remercie Mme Miffon, au nom de la section tout entière et lui exprime sa reconnaissance non seulement pour le travail accompli en 1935, mais pour celui qu'elle accepte pour l'année en cours. Mme Miffon a accepté, sur les instances du Comité, de garder la présidence. Jusqu'à la veille de la séance, elle espérait trouver une remplaçante. Cette fonction n'est pas une sinécure pour une femme qui, après les heures d'école, doit s'occuper de tout le ménage, depuis que la baisse l'a obligée à renvoyer une aide, surveiller les devoirs d'un enfant, consacrer du temps aux siens tout en assistant à des comités, des entrevues, des assemblées.

La présidente, déçue que les membres de l'U. I. P. G. n'aient présenté aucune

candidature nouvelle pour remanier le Comité, eut ce mot qui fit rire : « Je pense que vous êtes enchantées de votre Comité ou... que vous vous en moquez éperdument »

: *Le Comité de 1936* ressemble singulièrement à celui de 1935 ; Mlle Giroldi, démissionnaire, est remplacée par Mme Jaquet.

*Présidente* : Mme Miffon, rue Schaub, 2. Téléphone 27.955.

*Vice-présidente* : Mmes Borsa et Perrenoud.

*Membres* : Mmes Lobsiger, Meyer, Læderach, Unger, Fontana, Bæchler, Long, Jaquet.

Les *comptes de l'Ouvroir*, présentés par Mme Unger, le rapport financier, présenté par Mlle Meyer et approuvé par Mmes Moret, Ries et Foëx, que nous remercions, le rapport présidentiel paraîtront dans le prochain *Bulletin*.

**Délégations** : *Fédération des fonctionnaires* : Mmes Miffon, Jaquet, Rossetti. — *Cartel d'Hygiène sociale et morale* : Mlle Bæchler. — *Commission d'études* : Mme Miffon. — *Pro Familia* : Mlle Seidel. — *Comité des conjoints* : Mme Jaquet. — *S. P. R.* : Mme Borsa, Mlle Long, Mlle Perrenoud. — *Commission des nominations* : Mmes Unger, Poncy, Métral, Rudhardt, Bopp, Miffon, Jaquemin, Morel-Ries, Lobsiger. — *Ecolier Romand* : Mlle Mongenet demande à être remplacée.

La cotisation reste fixée à 13 fr.

La séance est levée à 18 heures.

H. N. L.

**Avis.** — 1. La présidente demande que toute correspondance lui soit adressée chez elle et non pas au Département de l'Instruction publique qui doit la lui retourner.

2. Il était difficile au Comité de faire parvenir dans les écoles de la campagne des pochettes en faveur du Congrès. Nous ne doutons pas que nos collègues des écoles rurales auront à cœur de se joindre au geste de solidarité de leurs collègues de la ville. Nous les prions de transmettre leur commande « par écrit », à Mlle Lobsiger, Petit-Lancy ou Ecole du Mail, en indiquant si elles désirent du papier à lettre bleu, crème, champagne, cuivre, et nous le leur ferons parvenir. Un merci chaleureux à toutes celles qui achèteront une jolie pochette de 2 fr.

3. Il se pourrait que des collègues ne trouvent plus à acheter de pochettes dans leur bâtiment et qu'elles désirent répondre à l'appel pressant du Comité qui s'intéresse très vivement à la réussite du Congrès romand.

Un membre du Comité vendra des pochettes le *vendredi 21 février*, à l'*Ecole de James Fazy*, Bureau de la directrice, de 16 h. 30 à 18 heures.

U. M.

## NEUCHÂTEL COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

### Aide aux chômeurs.

Le Comité central a décidé de cesser, dès aujourd'hui, son activité au bénéfice de la Caisse cantonale d'entr'aide aux chômeurs dans la détresse. Il remercie les collègues qui ont bien voulu continuer leurs versements et informe les membres de la S. P. N. en général qu'ils peuvent, s'ils le désirent, faire désormais directement leurs versements au Comité cantonal. Adresse :

**Comité cantonal d'entr'aide aux chômeurs**

*Château de Neuchâtel.*

*Compte de chèques IV. 1741, Neuchâtel.*

**Educateur.** — Il est rappelé aux membres de la S. P. N. que l'abonnement à *l'Éducateur* étant obligatoire, la Caisse cantonale en payera elle-même le montant. Les sociétaires voudront bien s'en souvenir et s'abstiendront de payer directement eux-mêmes leur abonnement à Lausanne. De cette façon, ils simplifieront la tâche du caissier.

### RECONNAISSANCE

**La Chaux-de-Fonds.** — M. Ph. Bourquin, président de la section, a reçu, en décembre dernier, une montre en argent, témoignage de reconnaissance de l'autorité communale pour vingt-cinq années d'excellents services.

Mlles *Mathilde Montandon* et *Elisa Perret* ont reçu du Département un plat en étain aux armes de la République, en reconnaissance de quarante années de bons et loyaux services.

Dans son assemblée de décembre, la section n'a pas manqué d'apporter aux trois jubilaires ses vœux et ses félicitations.

### FONDS SCOLAIRE

Un nouveau don de 16 fr. 50 vient de parvenir au Fonds scolaire par l'entremise de M. *Paul von Allmen*, directeur de la colonie de vacances de Bellevue-sur-Bevaix. Cette somme représente le reliquat de caisse de l'*Amicale du Brevet d'aptitude pédagogique*, association qui s'est dissoute et que présidait M. von Allmen.

Nous exprimons à ce dernier notre plus vive gratitude. J.-Ed. M.

### CONFÉRENCES

M. *Adolphe Ischer*, instituteur, aux *Petits-Ponts*, offre des conférences sur les sujets suivants :

1. Les marais. — Le Bois des Lattes. — 3. Agassiz et Desor. — 4. La flore alpine.

Nous recommandons ces conférences à nos sections ou à ceux d'entre nous qui auraient mission d'organiser des conférences publiques. Les exposés sont strictement scientifiques, mais vulgarisés et facilement accessibles au public ; ils sont accompagnés de projections lumineuses, format 8 ½ × 10. Fourniture de l'appareil de projections à la charge des organisateurs. Prix de chaque conférence : 25 fr.

M. *Maurice Jeanneret*, professeur à Neuchâtel et critique d'art, a donné une conférence très vivante à la section de Neuchâtel, sur *les Girardet*. Nous nous faisons un plaisir aussi de la recommander à nos sections. J.-Ed. M.

## TRIBUNE LIBRE

### D'UN NOUVEAU DEVOIR DE L'ÉCOLE

Ce n'est pas à la légère que j'ai pris parti pour l'école laïque, telle qu'elle est conçue chez nous. Je savais qu'elle doit « pouvoir être fréquentée par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance » ; qu'en conséquence, cette école ne peut être antireligieuse dans les lieux où se trouvent des croyants. Je prétends même qu'elle n'ignore point le sentiment religieux, puisque, dans le canton de

Vaud du moins, elle offre un enseignement *ad hoc* à tous ceux qui le veulent. Inutile de m'objecter qu'il n'en est pas partout ainsi dans notre pays : il me suffit de savoir que le droit suisse permette une chose ici, pour me prouver qu'il ne s'y oppose pas ailleurs,... et pour me persuader qu'il n'est point mauvais.

Il est vrai que la stipulation mentionnée ci-dessus représente bel et bien une entorse à la liberté absolue de l'enseignement. Elle n'en représente pas moins une garantie de respect envers les opinions différant de celles du maître d'école. Tenant compte de la présence en Suisse de nombreuses Eglises, et désirant sauvegarder la paix confessionnelle, le législateur a voulu éviter que l'école publique pût faire du prosélytisme. Qui voudrait le lui reprocher ? Cependant nos lois permettent à chacun d'ouvrir une école du dimanche, de créer une troupe d'éclaireurs ou une union chrétienne, de publier par la parole ou par la plume des appels à la vie religieuse. Ces possibilités suffisent, ce me semble, à l'activité de ceux qui se sentent responsables devant Dieu de leurs semblables. Les apôtres de l'Évangile n'ont pas toujours eu tant de facilités : cela ne les a pas empêchés de faire de l'excellent ouvrage. Est-on désormais fondé à se plaindre d'une restriction à la liberté de l'enseignement officiel ? Prétend-on donc violer le domicile du prochain sous prétexte de propagande nécessaire ?

Néanmoins, en dépit du droit écrit, la pratique s'écarte souvent de la limite précitée. De même qu'un particulier se permet de traverser un champ récolté ou une forêt qui ne lui appartient pas — ce qui constitue une infraction au principe strict de la propriété —, de même à l'école, et en dehors des leçons d'histoire biblique, le maître exprime ouvertement ses convictions : tel est le droit coutumier très répandu chez nous et encouragé par de vieilles traditions. En fait, on ne recourt au droit écrit qu'au moment où quelqu'un exige d'en être le bénéficiaire. Si bien que d'ordinaire tel éducateur parle à ses élèves de l'amour de Dieu ou de la vie éternelle. Le soussigné ne lui en fait aucun grief : M. Vaglio peut en être sûr.

Va-t-on profiter de cet état de choses pour enseigner les vérités religieuses essentielles ? Pourquoi pas ? Pourtant, avant d'entreprendre cette œuvre dans une école ouverte à tous, il serait loyal de faire dresser la liste de ces vérités ; et l'on devrait faire appel pour cela à la collaboration des multiples groupements religieux existant en Suisse : il s'agirait rien moins que de renouveler les tentatives de Stockholm et de Lausanne, tentatives auxquelles Rome n'a pas voulu participer. Le problème reste donc posé.

Pour l'instant M. Vaglio ferait bien de nous dire par quoi il remplacera le régime scolaire suisse, dont il ne veut plus. Car c'est la votation du 8 septembre qui a motivé son intervention ici : les lecteurs du *Bulletin* ne l'oublieront pas.

\* \* \*

Au contraire de M. Vaglio, Mlle Besson se méfie de la liberté de conscience. Elle l'accuse des malheurs — paganisme, suicides, criminalité — qui fondent sur la jeunesse allemande, russe et française. Que voilà un avis peu pertinent ! Les révolutions russe et allemande ont-elles eu pour objet la seule liberté de pensée ? Cette fleur délicate s'épanouit-elle donc sans entrave au delà du Rhin ? D'autre part, qu'est-ce que l'école laïque athée et agressive sinon une véritable dictature intellectuelle ?

Si Mlle Besson croit à l'efficacité d'un enseignement religieux obligatoire

pour remédier aux misères morales dont le monde souffre, qu'elle regarde du côté de l'Italie où l'on a imposé à l'école l'étude de l'histoire biblique — c'est-à-dire de ce qu'on a jugé bon d'en donner — ; qu'elle nous dise si elle découvre dans l'ivresse chauvine de la jeunesse fasciste les « fruits de l'esprit » dont parle l'apôtre ; et qu'elle vienne ensuite soutenir qu'il suffirait d'imiter ce qui se fait au sud, pour réprimer le mal qu'elle voit au nord...

Ma conviction est qu'un enseignement religieux imposé par un gouvernement ne sera jamais qu'une caricature : un dictateur peut-il exiger qu'on obéisse à un autre maître qu'à lui ? Seuls réussiront à faire triompher le christianisme des hommes ou des Eglises libérés spirituellement du pouvoir temporel, et bien décidés à ne faire que la volonté de Dieu.

P. PIOT.

## INFORMATIONS LA GRANDE PÉNITENCE

**Belgique.** — Dans le cours de l'année 1935, le gouvernement Van Zeeland a appliqué, avec effet rétroactif, le décret-loi 173 concernant les traitements du corps enseignant. Les jeunes instituteurs, nés après le 31 décembre 1899, sont particulièrement lésés ; ils voient leurs salaires diminués jusqu'à 25 %. Ce décret frappe environ 8000 instituteurs et institutrices, dont les intérimaires non-titulaires ne jouissant par conséquent d'aucune stabilité d'emploi.

D'autre part, la caisse des pensions des veuves et orphelins a été reprise par l'Etat et fusionnée avec les caisses des autres catégories de fonctionnaires.

**Hollande.** — Le ministre de l'Intérieur a fait connaître aux autorités municipales que le gouvernement a jugé indispensable, dans le but de maintenir l'équilibre budgétaire, de réduire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936, les traitements des fonctionnaires d'Etat. Le taux de cette réduction, qui doit alléger les charges de l'Etat d'environ 10 millions de florins, sera d'environ 5 %. Une réduction équivalente doit être appliquée au personnel des administrations municipales.

**Norvège.** — La Chambre a décidé d'abaisser de 4 %, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1935, les traitements des fonctionnaires de l'Etat nommés après le 30 juin 1921 qui n'ont pas de contrat particulier avec l'Etat. Cette réduction a pour conséquence également une réduction de la pension de retraite.

Cette loi provoque une grande agitation, portant surtout sur l'interprétation à donner au terme « contrat particulier avec l'Etat ».

**Tchécoslovaquie.** — Une délégation de la Fédération des Fonctionnaires a obtenu du président du Conseil la promesse, qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 1936, les salaires seraient partiellement rétablis alors qu'elle demandait l'abrogation intégrale de toutes les réductions.

**Yougoslavie.** — Une réduction générale de 7 % sur les salaires des fonctionnaires a été décidée en septembre dernier. Cette économie, estimée à 400 millions de dinars, empêchera toutefois le licenciement d'une partie des fonctionnaires.

*Feuille mensuelle d'Information de la F. I. A. I.*

## CHEZ NOS VOISINS

**Allemagne.** — L'admission des élèves aux écoles secondaires doit être rendue plus difficile ; la sélection doit se faire dans plusieurs domaines :

Sélection du point de vue physique : les jeunes gens atteints d'une maladie

grave diminuant sensiblement leur force vitale et dont la guérison est peu probable, de même que les porteurs de maladies héréditaires, ne sont pas admis à l'école secondaire. Dans les cas douteux, un certificat officiel doit être exigé. Les jeunes gens faisant preuve d'une négligence habituelle des soins corporels et réfractaires aux tentatives pédagogiques de correction, de même que ceux qui échouent continuellement aux exercices de culture physique, ce qui témoigne d'un manque de volonté d'endurcissement, seront tenus de quitter l'école. — Sélection du point de vue du caractère : celui qui, par son comportement général à l'école ou ailleurs, pèche de façon grave contre les coutumes et convenances ; blesse continuellement et incorrigiblement l'esprit de camaraderie et de communauté ; offense continuellement la discipline, l'ordre et l'honnêteté, ce qui indique un manque foncier de soumission et de franchise, doit être exclu de l'école. — Sélection du point de vue de l'esprit : elle se fera d'après la faculté de pensée, la maturité de l'esprit et les connaissances requises pour les différents degrés et classes dans les programmes. Ce n'est pas la somme des connaissances qui est décisive, mais la maturité totale de l'esprit. En principe, un élève peut être promu s'il a atteint le niveau de sa classe dans toutes les branches intellectuelles. Il est plus précieux cependant qu'un élève soit plus fort que la moyenne dans quelques domaines plutôt que d'avoir une facilité générale. Au cas où un élève serait très fort dans certaines branches, on pourra donc faire abstraction de ses lacunes dans d'autres, pourvu que celles-ci ne proviennent pas d'une absence de la faculté de penser ou de maturité de l'esprit.

*Bulletin du B. I. E. N° 37.*

### DIVERS

#### Propos d'honnête homme

Lu dans le *Petit Journal* du 12 décembre :

Dans le village qui fait le gros dos sous la bourrasque et qui s'isole de la vie, l'autocar, qui craint d'être embourbé, n'arrivant plus jusqu'à lui, il ne demeure que cela de vivant : l'école.

La République a voulu qu'il y en ait partout. Quand on veut éteindre la République sous la cendre, on supprime des écoles. Car c'est là, entre ces quatre murs, le tableau noir, les cartes de géographie, que les maîtres fabriquent l'avenir, façonnent les Français de demain, ces Français qui, devenus hommes, les oublieront, peut-être les combattront.

Parce qu'ils ont l'esprit libre et qu'ils n'admettent point aveuglément les disciplines, parce qu'ils ont la fierté d'être hommes et la volonté d'inculquer cette fierté aux enfants qu'on leur confie, les maîtres d'école — ou, comme l'on dit, les instituteurs — connaissent mille attaques, mille vilénies, et ces sornioises méchancetés qui empoisonnent lentement l'existence et corrodent peu à peu les plus robustes tempéraments. Que serions-nous cependant sans eux ? Que serait la France ? Je voudrais que, de bonne foi, chaque homme s'imaginât un instant le pays sans écoles primaires ; mais peut-on demander la bonne foi en pareille matière ?

J'ai pensé à tous ces maîtres perdus dans la neige, à cet homme isolé dans le hameau, à celui-là, à celle-là qui, à ceux qui n'auront jamais conscience du don magnifique qui leur est fait, apprennent ces rudiments sans lesquels l'homme n'est pas homme : lire et écrire.

DE LA REYNIÈRE.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### LA RÉFORME PÉDAGOGIQUE DE DEMAIN SA NÉCESSITÉ, SES PRINCIPES

Extraits de la conférence donnée le 21 décembre 1933, au *Groupe d'Etudes internationales* (Section de l'Education nouvelle).<sup>1</sup>

Le mouvement de réforme pédagogique qui s'est développé aujourd'hui dans le monde entier sous le nom d'Education nouvelle, est assez mal connu de ceux qui ne peuvent prendre un contact direct avec la réalité quotidienne des écoles actives. Les uns ignorent tout de lui, et ne se prononcent pas : ce sont les plus sages. D'autres, sans le connaître guère mieux, lui accordent une méfiance sans limites. Certains n'y voient que snobisme passager. Les intellectuels, en général, ne lui accordent qu'une curiosité ou une indifférence également superficielles.

Cependant, est-il possible aujourd'hui, pour qui veut voir et réfléchir, de s'en tenir là ? L'éducation nouvelle s'impose, en effet, à l'attention par des résultats incontestables, et plus encore peut-être par la gravité des problèmes qu'elle prétend résoudre. Elle pose donc à la fois une question de fait : A quels besoins répond-elle ? Et une question de principe : Quelles sont ses bases ? Sur ces deux points, elle innove ; et c'est ce que nous voulons mettre ici en lumière.

\* \* \*

Nous appartenons à la génération qui fit ses études supérieures d'abord à la caserne, ensuite sur le front. Ce fut, pour beaucoup, une scolarité irremplaçable pour apprendre tout le conventionnalisme d'une civilisation que l'on aurait pu croire définitivement établie sur le trépied d'un étroit conformisme intellectuel, du bien-être matériel, et de la sécurité financière. Sur ces deux derniers points, le minimum vital assuré par les cagnas en tôle ondulée, aussi bien que la chute verticale des valeurs dites de pères de famille, nous démontrèrent que les notions, en apparence les plus solides, pouvaient s'écrouler, sans compromettre pour autant l'essentiel de l'existence. Mais la faillite fut encore plus radicale, si possible, en ce qui concerne les valeurs intellectuelles, celles du moins que nous tenions de l'enseignement.

Qu'avions-nous appris, nous autres secondaires, durant les sept années qui préparèrent nos deux baccalauréats ? Un peu de géographie, très peu d'histoire : en littérature, nous avons lu (ou plus exactement, on nous avait fait lire) quelques grandes œuvres, pesamment commentées, qui nous avaient dégoûtés pour de longues années de tous les classiques ; en latin, à part une certaine virtuosité dans le déchiffrement des textes, nous avons appris par cœur quelques passages dont il ne restait rien que de vieux apophtegmes traînant dans tous les manuels. En mathématiques, quelques théorèmes et quelques pro-

<sup>1</sup> *L'Education*, janvier 1935.

blèmes évidemment formateurs, étaient par beaucoup appris *par cœur*. Dans les sciences physiques et naturelles, beaucoup de formules, de descriptions, de classifications et de schémas qui s'interposèrent longtemps entre notre vision du monde et le monde lui-même. En langues vivantes, la possibilité de reconstruire à peu près le sens d'un texte écrit soit mot à mot, soit à coups de divination et de dictionnaires ; mais on était impuissant à demander son chemin, à Berlin ou à Londres.

Tel était, pour beaucoup, le bilan de l'instruction consacrée par le baccalauréat. Encore, ce dernier était-il souvent, et beaucoup plus qu'on ne croit, obtenu non sans fraude. A l'entrée de l'enseignement supérieur, il fallait à peu près tout rapprendre.

Depuis lors, les choses ont peu changé.

Quand une telle génération arrive devant la vie en temps de paix, la faillite est assez peu visible. Chacun se débrouille comme il peut, pour cacher son ignorance des hommes et des choses avec lesquels il lui faudra désormais compter. La culture secondaire qui n'a su, ni former l'esprit, ni même le remplir durablement, ne développe pas non plus l'aptitude à acquérir, par la suite, ce qu'on n'a pas su ou pu apprendre auparavant. Mais elle favorise d'habiles procédés pour jeter la poudre aux yeux et faire montre d'un savoir emprunté.

Mais en guerre, le réveil est brutal. On se voit tel qu'on est : mains inhabiles et tête impuissante. On connaît alors le néant de son savoir. D'abord, pour la vie toute simple, la vie fondamentale, celle du corps. Ensuite, pour les relations avec les autres hommes. On devient — et à juste titre — l'inférieur du caporal paysan qui, lui, a su, du moins, être attentif à des réalités authentiques : la terre, les plantes, les animaux. On ne sait pas, loin des villes hospitalières, ni comment se comporter à l'égard des grandes nécessités naturelles : faim, soif, froid, pluie, — ni même ironiser sur eux, pour se délivrer de leur emprise. Chose plus grave : les rares notions acquises, la culture toute formelle cachent le réel : dans l'armée, l'acquisition du grade le plus humble oblige à oublier ce qu'on sait pour prendre garde à ce qui existe : les champs, les collines, les astres, les distances, les denrées alimentaires, la courbe des projectiles, et surtout les intérêts des hommes, leur peine et leurs humbles joies. L'enseignement secondaire avait été pour nous l'oubli du réel et de l'humain.

\* \* \*

C'est vers ce réel et vers cet humain que s'est tournée, depuis bientôt un demi-siècle, l'éducation nouvelle. Au service des enfants concrets, tels qu'ils existent en eux-mêmes et non pas dans le cerveau des politiques, les pionniers de l'école active prétendent cultiver en eux l'humain, tout l'humain, en mettant à leur portée le réel, tout le réel. Ils prétendent apporter dans l'éducation la même révolution que Copernic en astronomie : au lieu de faire graviter l'enfant autour de programmes et d'horaires préconçus, c'est l'enseignement lui-même qui, désormais, tournera autour de lui. L'enfant a droit à un milieu sur mesure : tel est le principe fondamental de l'individualisation.

De là, des essais, des expériences, quelques échecs partiels, mais aussi les réussites splendides des écoles à la campagne, des jardins d'enfants, des maisons montessoriennes, des classes decrolyennes, du scoutisme, etc., chaque fois que l'expérience fut menée avec toute la hardiesse et toutes les prudences nécessaires ; l'école active, aux yeux de qui sait voir, a aujourd'hui partie gagnée. Car ce qui reste à mettre au point, ce sont seulement des détails de technique, non les principes eux-mêmes. Ou plutôt l'unique principe : *Respect à l'individualité de l'enfant dans ce qu'elle a de sain et de constructif* (Ad. Ferrière).

Des enfants heureux, parlant et discutant sans se payer de mots, écrivant de leur cru, sachant, avec du blé, fabriquer du pain ou isoler ses composés chimiques, sachant observer sur le vif les animaux et les plantes, et les soigner, sachant se soigner eux-mêmes et se maîtriser aussi (l'un ne va pas sans l'autre), des enfants disciplinés en profondeur, parce que formés à l'auto-discipline, voilà les résultats incontestables des écoles nouvelles. Et surtout, des écoliers *sachant travailler*, ayant appris à apprendre, à se former eux-mêmes un fonds de culture, solide et intéressant. Voilà ce qui devait frapper, et a frappé la génération qui a souffert de son vain bagage théorique et de son impuissance pratique. *(A suivre.)*

Henri BOUCHET,

Agrégé de l'Université, Docteur ès lettres.

---

## CARNET DE L'INSTITUTEUR

---

### DE L'ENCOURAGEMENT AUX TRAVAUX MANUELS DANS LA FAMILLE

Les sociologues se sont occupés de répartir plus équitablement le travail, et de diminuer les heures consacrées au travail plus ou moins machinal de la fabrique ou du bureau. Ils n'ont pas tort, mais à une condition seulement : c'est que le temps gagné par l'introduction de la journée de huit heures et de la semaine anglaise soit, comme l'argent gagné, consacré surtout à la famille. Les deux bénéfices doivent lui revenir.

Pour cela, il faut que la maison présente pour le père et pour les enfants un attrait plus grand que le cabaret et la rue. Et l'attrait n'est pas seulement dans le nombre et la grandeur des pièces de l'appartement, dans le confort que celui-ci offre ; il réside plus encore dans ce que l'on fait que dans ce que l'on reçoit.

Suggérons aux parents, aux pères comme aux mères, toute espèce d'occupations intéressantes, utiles, récréatives, qu'ils peuvent entreprendre avec leurs enfants. Du même coup, nous aurons contribué à sauvegarder le cercle de famille, à conserver le père à ses enfants, pour son plus grand bien à lui-même comme pour l'enrichissement de leur éducation. Car, dans ce domaine

si complexe, le facteur « père » a son importance tout aussi bien que l'influence de la mère.

En ce qui concerne le développement des aptitudes, rien ne vaut davantage et rien ne remplace le préapprentissage qui se fait naturellement, et comme en se jouant, dans les familles où l'on a la bonne habitude de permettre aux enfants de s'exercer au maniement des outils.

On fait beaucoup aujourd'hui pour l'enseignement professionnel, et l'on a raison. Les cours donnés sous la surveillance de l'Etat et sous la direction des associations industrielles sont excellents. L'introduction des travaux manuels à l'école, dans la limite assez étroite des possibilités de celle-ci, est également désirable. Mais tout cela ne remplace pas la première initiation faite dans la liberté, alors que le travail manuel est à la fois un plaisir et un orgueil. Les hommes qui savent vraiment travailler, qui sont adroits et habiles, ce sont ceux qui ont appris à manier les outils de bonne heure. Chacun a pu constater que ce n'est pas par l'apprentissage que s'acquiert généralement l'amour du travail : cette attraction particulière, qui fait du travail un besoin profond et comme une respiration, a sa source dans les premières occupations et préoccupations de l'enfance.

Les *travaux récréatifs* individuels, méthodiquement facilités, donnent également satisfaction à ce besoin d'activité physique qui est naturel à la jeunesse. Eux seuls, mieux encore que le sport, maintiennent l'équilibre indispensable entre le corps et l'esprit. Ils contribuent à éviter les réactions violentes, les coups de tête des pauvres cerveaux surmenés, gavés de pâture intellectuelle, alors que c'est le corps surtout, à cet âge, qui réclame de l'exercice. Mais un exercice qui ne soit pas un surmenage ou une excitation pernicieuse.

Les psychologues peuvent faire des études toujours neuves sur les effets comparés du travail manuel tranquillement mené et des jeux bruyants et désordonnés tels qu'ils se pratiquent beaucoup trop de nos jours.

## MÉTHODES ET PROCÉDÉS

### A PROPOS DE SOURIRES

Dans l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse* de 1935, on peut lire une étude de M. O. Bessire, intitulée « L'histoire et son enseignement ». L'auteur donne un bref compte rendu des séances d'une conférence internationale pour l'enseignement de l'histoire, qui eut lieu à Bâle en juin 1934. Une des questions à l'ordre du jour était : « L'enseignement de l'histoire tel qu'il est donné est-il de nature à favoriser la compréhension mutuelle des peuples ».

Deux thèses s'opposèrent. Celle de la délégation allemande et de la délégation italienne, marquée d'un nationalisme intransigeant, et celle de la délégation française. M. Bessire semble avoir une profonde sympathie — et il ne la cache pas — pour la théorie raciale qui sert, en Allemagne, à justifier les persécutions contre les Juifs, comme pour ce nationalisme qui permit à la « nation » de renier des hommes comme Thomas Mann et Einstein.

Il nous raconte comment, à cette même conférence, la délégation française soutint que l'histoire ne doit exercer aucune action morale ou civique ; qu'elle est et doit rester une science ; qu'elle n'est au service d'aucun intérêt, et qu'en

enseignant l'histoire à la seule lumière de la vérité, en s'efforçant de comprendre le passé des autres peuples, on atteindra le but que s'est imposé la conférence de Bâle, c'est-à-dire « la compréhension mutuelle des peuples ». Et il ajoute : cette conception primaire et simpliste du rôle de l'histoire fit sourire l'assemblée.

Il est des spectacles auxquels on regrette amèrement de n'avoir pu assister. Pour ma part, je déplorerai longtemps de ne pas m'être trouvé à Bâle, au milieu de ces historiens, rompus aux plus sévères méthodes de critique des textes, probes, impartiaux, informés, au milieu de cette élite intellectuelle, de cette fleur de la pédagogie internationale. Combien étaient-ils ? Deux cents, trois cents peut-être. Et alors, au moment où on leur parlait d'une science désintéressée, de la recherche de la vérité pour elle-même, de la compréhension mutuelle des peuples, j'aurais admiré ces trois cents faces d'intellectuels, de « clercs », fendues du plus fin des sourires. Que n'ai-je été là, avec quelques autres petits instituteurs primaires ! Nous aurions peut-être, en voyant ces sourires, compris à quel point nous sommes des retardataires, des arriérés. Comme le dit ailleurs M. Bessire, nous aurions senti ce que les idées de la délégation française avaient d'étriqué, ce que sa conception de l'histoire avait d'étroit.

Trois cents sourires ! Et quand ces Messieurs lisent les manuels d'histoire où les enfants de différents pays apprennent à se détester, où l'histoire sert enfin à quelque chose, sourient-ils encore ? Souriez-vous, M. Bessire ?

La France n'a pas comme vous le prétendez, tant perdu de prestige dans le monde. En face de l'Allemagne, de l'Italie, elle demeure pour nombre d'esprits le pays du bon sens, de la mesure, de l'équilibre. Sans doute, ce n'est pas là l'avis de ceux que vous citez, de M. Daudet ou de M. Tardieu ; mais est-ce à un historien qu'il faudrait rappeler la prudence quant à l'utilisation de ses sources ?

Je me permettrai encore de citer un passage de l'étude de M. Bessire :

...« Il nous est arrivé souvent, ces temps-ci, de lire dans des journaux et des revues d'outre-Jura, que le rôle de l'instituteur devait se borner à apprendre à lire, à écrire et à compter à ses élèves, qu'il pouvait être tout au plus secrétaire de mairie et qu'à part cela, il n'avait qu'à faire sa classe. Qu'en est-il résulté ? On a formé des communistes... ».

Je ne sais quelle idée M. Bessire se fait des communistes, mais je peux l'assurer qu'il a, sur leur formation, une opinion toute personnelle. Des faits économiques et politiques sont souvent à l'origine d'un mouvement politique. C'est précisément l'œuvre des historiens d'en expliquer le développement et d'en déterminer l'importance. C'est là une tâche sérieuse. Elle demande la soumission aux faits, à l'évidence, à cette vérité enfin dont la mention faisait sourire les congressistes de Bâle. M. Bessire connaît-il un ouvrage qui s'appelle *La Trahison des clercs* ?

R. JAQUET, instituteur primaire.

### A PROPOS DE LA RÉFORME DE L'ÉCRITURE

Tout d'abord une remarque à M. R. M. :

Si je n'ai parlé de cette réforme qu'au point de vue du dessin, c'est que pour traiter l'ensemble de la question, il faudrait *un livre entier* et que ce livre a déjà été écrit il y a six ans par M. Dottrens. Cet ouvrage est connu de tous ceux que préoccupe l'enseignement de l'écriture ; *l'Éducateur* en a parlé longuement. Il m'a paru qu'il serait plus utile aux intéressés de voir exposer un nouveau

point de vue, fût-il secondaire, que d'entendre à nouveau une argumentation si bien défendue par M. Dottrens.

D'autre part, la question de la réforme est plus complexe qu'il ne paraît au premier abord. La réforme de l'écriture comporte en effet les trois points suivants :

1. Remplacement des plumes fines par des plumes « mousses » traçant des traits larges sans qu'il soit besoin d'appuyer.

2. Position plus naturelle du bras (comme l'indique la fig. 6 de la p. 27 de *l'Éducateur*), ce qui supprime l'obligation de placer le plein toujours au milieu du trait descendant.

3. Adoption de nouveaux caractères plus simples, surtout dans les majuscules qui doivent être débarrassées de leurs fioritures.

Or, si les réformateurs de l'écriture sont généralement d'accord sur les deux premiers points, il n'en est pas de même pour le dernier.

Contrairement à ce que l'on pense, les autorités scolaires vaudoises se sont déjà préoccupées du problème. Ce n'est pas sans cause qu'on reste encore sur l'expectative : on sait que dans certaines régions de la Suisse allemande, qui avaient adopté l'écriture Hulliger il y a plusieurs années déjà, des critiques se font entendre à propos du dernier point précité.

M. Hulliger lui-même a examiné avec soin ces critiques, et, selon les renseignements qu'il m'a donnés au dernier Congrès du Dessin, à Bruxelles, il va s'efforcer de les réfuter dans un ouvrage qui doit paraître prochainement.



P. HULLIGER.

Gravure extraite du *Dessin libre*, Payot, édit.

Tout en rendant hommage aux mérites du maître bâlois, il faut reconnaître que les caractères qu'il propose ne conviendront pas aux habitudes des Romands. M. Dottrens, qui s'en est aussitôt aperçu, préconise plutôt les formes arrondies de l'écriture dite « script ». (Sauf erreur, c'est l'écriture « script » que le canton de Genève vient de rendre obligatoire dans toutes ses classes.)

En attendant que ce problème de la forme des lettres soit élucidé, ne pourrait-on pas adopter, dans le canton de Vaud, l'essentiel de la réforme, c'est-à-dire **l'écriture par traction, en conservant provisoirement la forme des lettres de l'anglaise ?** Les majuscules seules seraient simplifiées, en se basant par exemple sur la Redis.

Et puisqu'il faut tout de même tenir compte de la prudence proverbiale du Vaudois qui n'aime pas s'engager dans une affaire sans y voir parfaitement clair et sans posséder toutes les garanties, on pourrait pour commencer introduire la réforme dans un seul arrondissement scolaire, ce qui permettrait de juger sans parti pris.

Evidemment cela entraînerait quelques modifications dans les fournitures scolaires : adoption de la plume mousse et correction de l'écriture anglaise donnée comme modèle dans « Mon premier livre ». C'est peu de chose en somme.

Quant au point de vue « exclusif » du dessin dans cette réforme, il n'est pas si « secondaire » qu'on le croirait puisque *c'est précisément la forme, le dessin des lettres* — ainsi que je l'ai expliqué plus haut — qui reste encore en discussion et qui risque de retarder la réforme.

Nul point de vue, nul argument ne doit être négligé quand il s'agit de faire triompher une bonne cause et de vaincre la force d'inertie si puissante chez nous. Si je cherche à intéresser les *dessinateurs* à cette réforme en leur présentant des raisons qui leur soient sensibles, c'est que j'espère plus d'eux que des *calligraphes*.

A-t-on remarqué, en effet, le désintéressement des calligraphes pour une réforme qui devrait les toucher plus que quiconque ? L'initiateur de la réforme, M. Hulliger, est professeur de dessin aux Ecoles normales de Bâle ; celui qui a le plus contribué à répandre l'emploi de la plume Redis est R. Rothe, le professeur de dessin bien connu de Vienne ; M. Vydra, qui s'est fait le champion de la réforme en Tchécoslovaquie est inspecteur de dessin... Quant à M. Dottrens il n'est nullement un professionnel de la calligraphie...

Enfin, dans leur dernier congrès international, les professeurs de dessin se sont tout de suite intéressés à la réforme, et la section allemande a formulé le vœu « que la question du renouvellement de l'écriture scolaire soit discutée au prochain Congrès du Dessin » qui aura lieu en 1937 à Paris.

Pendant ce temps les calligraphes continuent avec sérénité à publier des méthodes identiques à celle qu'employait déjà Pestalozzi; sans en laisser perdre une seule boucle.

Je sais bien que l'inventeur du télégraphe Morse était peintre portraitiste et non point ingénieur, comme on l'aurait attendu, et que l'histoire est pleine d'inventions qui n'ont pas été faites par des spécialistes. Mais cependant... !

\* \* \*

Une autre raison explique la réserve du corps enseignant et du public à l'égard de la réforme de l'écriture. On n'a pas oublié qu'au début du siècle une vive campagne avait été menée contre l'écriture penchée, laquelle, néanmoins, ne s'en porte pas plus mal aujourd'hui. De là, le scepticisme actuel pour une nouvelle tentative de réforme. On pense qu'elle finira comme la première : en queue de poisson, après avoir bien agité les esprits.

Vues à trente ans de distance, ces discussions passionnées du début du siècle nous paraissent bien vaines aujourd'hui. C'est que le problème était mal posé. On s'échauffait pour savoir ce qui valait le mieux : l'écriture droite ou l'écriture penchée, mais tous, partisans ou adversaires de la réforme, *considéraient la plume fine et les pleins par pression comme une nécessité indiscutable !* On constatait bien que c'était le tracé des pleins qui forçait le coude à se rapprocher du corps et le poignet à se tordre et cela d'autant plus que l'écriture penchait à droite. Mais personne ne s'avisait de résoudre le problème en supprimant radicalement l'écriture par pression, ce qui eût libéré le coude et donné satisfaction aux hygiénistes quelle que fût la pente de l'écriture.

On sait que les deux camps finirent par se mettre d'accord sur un compromis ingénieux : ceux qui tenaient mordicus à l'écriture penchée acceptèrent de faire faire un huitième de tour à leur feuille de papier. Les lignes allaient en

montant, mais l'écriture restait droite. Et le calme renaquit dans les milieux pédagogiques puisque tous se déclaraient satisfaits.

Cette solution, cependant, n'était que provisoire, car on n'avait pas compris que c'était l'outil qu'il fallait changer en premier lieu, et non la pente de l'écriture.

Une troisième raison explique encore la résistance actuelle à la réforme de l'écriture : parmi les personnalités qui ont voix au chapitre s'en trouvent qui ont réussi à s'assimiler parfaitement l'anglaise classique, même dans leur écriture courante. Ces virtuoses de la plume fine, des déliés, des boucles et des pleins ne comprennent pas pourquoi des gens au caractère pénible exigent une réforme. Pour eux l'anglaise est l'écriture la plus facile, la plus naturelle, et la plume fine est le meilleur outil que l'homme ait inventé. Il faudrait se mettre à la place des moins habiles, qui forment la grande masse, et alors on comprendrait...

C'est sans doute aussi à cause de leur dextérité naturelle ou des habitudes acquises que beaucoup de calligraphes ne se rendent pas compte de la nécessité d'une réforme à l'école.

En revanche, un fait nouveau est venu, ces derniers temps, qui montre combien cette réforme est urgente ! c'est l'emploi toujours plus généralisé de la plume-réservoir. Avec cette dernière, il est presque impossible de maintenir l'anglaise classique. On prétend même que celui qui s'est habitué au stylo ne peut plus se servir ensuite d'une plume fine. Certains calligraphes en concluent que la plume-réservoir « gâte la main » et exigent qu'elle soit absolument proscrite de l'école. Mais l'enfant montre plus de bon sens que ces fanatiques de l'anglaise. S'il préfère la plume-réservoir dont la pointe glisse si bien sur le papier, c'est qu'elle lui convient mieux que la plume fine, surtout dans l'écriture rapide. Au surplus, à peine sorti de l'école, il se dépêche d'abandonner ces plumes fines qui ne sont que des « instruments de torture », comme dit M. Dottrens, et se procure aussitôt le stylo tant convoité.

Est-il logique d'interdire à l'école précisément l'outil qu'un enfant utilise tout le reste de sa vie ?

Richard BERGER.

## LES LIVRES

**Pour l'avenir de nos enfants.** Les parents qui s'occupent assez tôt de l'avenir de leurs enfants qui vont quitter l'école font preuve de prévoyance. Mais il ne faut pas qu'un problème de cette importance soit résolu à la légère. Les deux brochures : *Le choix d'une profession* (7<sup>e</sup> édition), recommandée par l'Union suisse des Arts et Métiers et par l'Association suisse pour l'Orientalion professionnelle et la Protection des Apprentis, et *Nos jeunes filles et le choix d'une profession* (4<sup>e</sup> édition), rédigée par M<sup>lle</sup> Rosa Neuenschwander, et également recommandée par l'Union suisse des Arts et Métiers et par l'Union féminine suisse des Arts et Métiers, donnent de précieux renseignements à ce sujet. Conçues dans un style facilement compréhensible à tous, ces deux brochures contiennent les règles les plus importantes pour le choix d'une profession, en tenant particulièrement compte des conditions en Suisse, ainsi que de nombreuses indications quant à la durée de l'apprentissage, la formation préliminaire et les possibilités de perfectionnement pour chaque profession. On ne peut dès lors que les recommander chaudement aux parents, instituteurs, pasteurs, autorités tutélaires, etc., auxquels elles serviront de directives basées sur l'expérience. Les deux brochures peuvent être obtenues au prix de 50 centimes chacune (par quantités de dix exemplaires, 25 centimes) chez Büchler et C<sup>ie</sup>, imprimeurs-éditeurs, à Berne.

# LA MACHINE "CARAN D'ACHE" A TAILLER LES CRAYONS

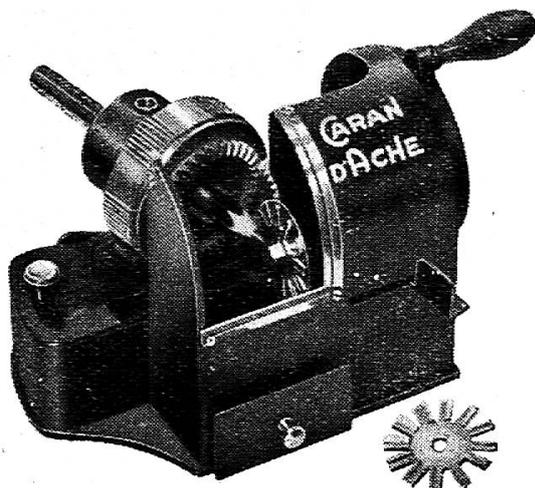
---

Prix de la machine complète . . . . .	Fr. 42.—
Prix d'une fraise de rechange . . . . .	» 1.50

---

La construction en est robuste, soigneusement étudiée dans les moindres détails, l'appointage économique, rapide et propre ; il est prévu pour les crayons ronds et hexagonaux dont le diamètre est compris entre 4 mm. et 12 mm. On peut choisir parmi neuf formes de pointes, celle qui convient le mieux au travail à effectuer. Cette machine est de fabrication suisse ; la manipulation en est simple et n'exige pas d'effort.

[Excellent instrument de travail, elle aura sa place dans toutes les administrations, les banques, le commerce, l'industrie, les bureaux de dessin, chez les architectes, dans les écoles et les instituts ainsi que partout où l'on apprécie le travail rationnel, le fonctionnement économique et la solidité d'une machine capable de satisfaire d'une manière durable aux exigences de tous ceux qui ont à chaque instant besoin de crayons bien taillés.



Demander le prospectus contenant le mode d'emploi et la description détaillée de la machine à la

## LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

---

# Ecoles Normales du Canton de Vaud

## Examens d'admission en 1936

Ils sont fixés les 12, 13 et 14 mars, et du 30 mars au 1er avril.  
Inscriptions auprès du Directeur, jusqu'au 29 février.

Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la Feuille des Avis Officiels des 24 janvier et 7 février, ou le Bulletin Officiel du Département de l'Instruction publique de février-mars, que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

---

### Allemand ou anglais

garanti en 2 mois, italien en 1. Cours de 2, 3, 4 semaines également. Enseignement pour tout âge et à toute époque. Diplôme langues en 3 mois, diplôme commerce en 6. Références.

ÉCOLE TAMÉ, BADEN 57

## Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1936-1937 :

**LUNDI 20 AVRIL 1936**

Examens d'admission :

**LUNDI 20 AVRIL A 8 HEURES**

Age d'entrée en première année : 14 ans

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE PRISES AVANT LE  
30 MARS 1936

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

# ÉDUCATEUR

ET

## BULLETIN CORPORATIF

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

**ALBERT ROCHAT**

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHATEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du «Bulletin»:

**CHARLES GREC**

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

AL. CHEVALLEY, LAUSANNE

AD. LAGIER, GENÈVE

M<sup>lle</sup> N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

### ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600      TÉLÉPHONE : 33.633

### PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—      Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A. Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

# LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Vient de paraître :

## Nouvelle Carte murale de l'Europe

au 1 : 3 500 000<sup>e</sup>

Montée sur toile et rouleaux, en 171×150 cm., et accompagnée d'un  
commentaire en 32 pages . . . . . Fr. 40.—  
Le commentaire, in-8° broché, seul à part . . . . . » 1.—

Cette carte a été publiée sous les auspices de la Conférence des Chefs des départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, ensuite d'une étude faite par une commission intercantonale et sur les plans de MM. Burky et Nussbaum, professeurs de géographie.

Elle est destinée avant tout aux écoles primaires, mais les écoles secondaires la consulteront aussi avec profit. Les procédés de figuration sont simples.

La carte est une combinaison harmonieuse d'éléments physiques et humains ; sa clarté et ses couleurs la rendent expressive. Elle facilite la comparaison des régions et des pays, l'analyse régionale, la synthèse continentale. L'échelle est au 1 : 3 500 000<sup>e</sup>. Outre le continent, la carte montre une partie de l'Arctique, entre autres le Groenland. Au S. et à l'E. apparaissent la façade septentrionale de l'Afrique, le Proche-Orient et l'Asie russe. Les noms sont donnés dans leur forme française. Pour ne pas nuire au relief, on en a limité le nombre, mais il en reste assez pour s'orienter.

On a simplifié la représentation d'un relief qui dispose de six teintes en réunissant en un seul étage les plaines de 0 à 200 m., puis les montagnes au delà de 2000 m. Par contre, les mers sont représentées par trois teintes au lieu de deux, une zone intermédiaire, de 200 à 2000 m. de profondeur, faisant ressortir le seuil du nord de l'Atlantique. La largeur de certains fleuves a été rectifiée. On a inscrit, en vert, les quatre principales limites de végétation.

La population est indiquée par les villes seulement. Elles comprennent quatre classes : 1° les grandes villes de plus d'un million d'habitants ; 2° celles de 500 000 à un million ; 3° celles de 200 000 à 500 000 habitants, enfin 4° un certain nombre de villes de moins de 200 000 habitants.

Seules les lignes maritimes et les voies ferrées de caractère international ont été indiquées. Les capitales ne se distinguent des autres agglomérations que par l'écriture du nom. Les frontières continentales, nationales et provinciales sont figurées.

Cette belle carte sort des ateliers cartographiques Kummerly et Frey à Berne.

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

### SOMMAIRE :

**PARTIE CORPORATIVE :** *Congrès S. P. R.* — VAUD : *Maisons de commerce.* — *Pochettes.* — *Assemblée générale, échos.* — *Cà et là.* — *Musée scolaire.* — *Manuels scolaires.* — *Nécrologie.* — *Société vaudoise des maîtresses des travaux à l'aiguille.* — GENÈVE : *Association antialcoolique.* — U. I. P. G.-MESSIEURS : *Comité.* — *Séance plénière.* — U. I. P. G.-DAMES : *Rapport de la présidente.* — *Rapport financier.* — *Comptes de l'ouvrage.* — NEUCHÂTEL : *Autour de la haute-paie.* — *Lettre au Conseil d'Etat.* — *Poignée de nouvelles.* — *Journée d'éducation.* — JURA : *Nécrologie.* — TRIBUNE LIBRE : *À propos d'un devoir de l'école.* — INFORMATIONS : *Un moyen éducatif nouveau.* — *Chez nos voisins : St-Gall.*

**PARTIE PÉDAGOGIQUE :** HENRI BOUCHET : *La réforme pédagogique de demain, sa nécessité, ses principes.* — PRATIQUE : R. BERGER : *La calligraphie et le dessin, 2<sup>e</sup> leçon.* — *Orthographe.* — *Récitations.* — LES LIVRES.

## PARTIE CORPORATIVE

### CONGRÈS S. P. R.

#### Encore les pochettes.

Nous recevons de bonnes nouvelles au sujet des pochettes. Plusieurs sections font un louable effort pour écouler rapidement leur stock. La section des Messieurs de l'U.I.P.G. nous avise qu'elle ne renverra aucune pochette. Bravo et merci.

La section du Locle, organisatrice du Congrès avec celle de La Chaux-de-Fonds, a voté une cotisation supplémentaire de 5 francs en faveur du Congrès, en plus d'un don de la section.

Les sections des Montagnes neuchâteloises, unies dans leur commune misère, unissent aussi leurs efforts pour permettre l'organisation rationnelle du Congrès de la S.P.R. Les moyens sont divers, les sacrifices consentis sont équivalents.

Que personne, donc, ne reste en arrière !

### VAUD

#### MAISONS DE COMMERCE

Tous les membres de la S. P. V., honoraires, actifs et auxiliaires, ont en main une liste des maisons de commerce leur accordant, au comptant, un escompte de 5 à 10 %. Ceux qui n'en auraient pas reçu peuvent en réclamer une auprès du Comité.

A cette liste imprimée établie en 1934, il faut apporter quelques changements.

**Maisons nouvelles :** *Avenches :* Büri, chaussures, 8 %.

*Lausanne :* Assal, articles pour dames, Le Pérelet, 10 %. Bidiville, horlogerie-bijouterie, Palud 23, 10 %. Fœtisch, musique, 10 %. Weber-Gachet, gants et bas, Bourg 37, 10 %. Pompes funèbres nouvelles, place Centrale 1, 10 %. Pompes funèbres de l'Ale, Ale 21, 10 %.

*Montreux :* Petrei, conf., avenue des Alpes, 10 %.

*Moudon :* Lob, 10 %, sur cigares, 5 %.

*Oron :* Ch. Chapuis, librairie, 5 %.